

054-215404393-20230227-DCM172023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023  
Affichage : 10/03/2023**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y**CANTON**  
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 février 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 27 février, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY SCHIEL DENIS MATHIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL  
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL  
R. CORBERAND a donné pouvoir à J. DEHAYE  
C. SIMEANT a donné pouvoir à MC. DANNEBEY  
C. FRANCHE a donné pouvoir à B. JEANDEL  
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE  
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à N. JACOB  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL  
F. PERROLLAZ

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Corine MATHIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET**

Demande d'occupation de la salle R. GALMICHE par l'association Graine de Héros

**Nomenclature ACTES : 3.5.1 ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC- Occupation temporaire**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27  
présents : 17  
votants : 26  
pour : 26  
contre : 0  
abstention : 0

Rapporteur : ML. MASSON

L'association Graine de héros est une association de loi 1901 à but non lucratif. L'objectif de cette association est d'améliorer le confort et l'accueil des enfants hospitalisés dans service de néonatalogie de la maternité de Nancy et de leurs familles. Les soignants œuvrent bénévolement dans cette association depuis sa fondation en 2021.

054-215404393-20230227-DCM172023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023

Le 14 janvier dernier, la photographe Aurélie Peigner a très généreusement accepté de recevoir l'association dans son atelier de photographie à Méréville, pour une séance photo gratuite pour les enfants qui ont été hospitalisés dans les services. Une vingtaine d'enfants de tout âge ont été conviés avec leurs parents. Ainsi les enfants ont été mis en scène comme des « super-héros » à côté d'une photo d'eux à l'époque de leur hospitalisation.

Cette séance photo a pour l'association plusieurs objectifs : offrir aux parents et à leurs petits héros de jolis souvenirs mais aussi pouvoir exposer ces photos au grand public dans un premier temps puis à terme, sur les murs de notre service afin de donner de l'espoir aux parents des enfants qui sont nés prématurés ou avec une pathologie particulière et qui sont hospitalisés en néonatalogie. Pour clôturer cette démarche, l'association organisera un vernissage pour ces photographies. Il est prévu le 4 mars 2023 au Centre Socioculturel de Pulnoy. L'entrée sera gratuite et ouverte au public de 15h à 20h. L'organisation de cette manifestation sera relayée massivement sur les réseaux sociaux.

Les fonds récoltés par l'association étant destiné aux bien être des enfants et de leur famille, elle sollicite la mise à disposition gratuite de la salle R. GALMICHE et de l'office.

Pour information, le cout de la mise à disposition de ces salles pour la journée est de 163,00€ :

- Forfait journée Salle R. GALMICHE : 125,00 €
- Forfait journée Office : 38,00€

Vu l'article L2144-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2022, portant sur les tarifs de location des salles de la commune,

Considérant la nature de l'association et le projet présenté,

Considérant l'avis de la Commission N°1 et 3 en date du 14 février 2023,

Le Conseil Municipal attribue à titre gracieux l'utilisation de la salle R. GALMICHE et de l'office, le samedi 4 mars 2023 de 13h30 à 21h00 pour l'organisation d'un Vernissage photos. Cette manifestation sera ouverte au public et gratuite.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 07/03/2023 et que la convocation a été faite le 21/02/2023.

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 27 février 2023  
Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint  
Bruno JEANDEL

Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint

